

Un plan pour garantir le droit à l'information en Albanie

Recommandations pour alimenter le “Dialogue structuré sur la liberté des médias” entre l'UE et l'Albanie

Introduction

Le niveau de liberté de la presse en Albanie, l'un des plus bas d'Europe, se détériore sur le long terme. Située au 99e rang sur 180 pays au Classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters Sans Frontières (RSF) en 2024, l'Albanie occupe la dernière place dans la zone UE-Balkans. Lors de la Conférence sur le droit à l'information organisée par RSF et le Conseil des médias albanais en avril 2024, les principaux défis suivants ont été identifiés :

- les professionnels des médias sont régulièrement victimes d'attaques violentes, qu'elles soient physiques ou verbales, ainsi que de pressions judiciaires, notamment des poursuites abusives (SLAPPs) et des tentatives illégitimes de révéler leurs sources ;
- les pressions économiques sur les médias entraînent une précarité des journalistes, affectant leur capacité à exercer leur métier librement et indépendamment, et favorisent l'autocensure ;
- l'accès à l'information d'intérêt général est trop souvent entravé de manière indue par l'administration publique ;
- le modèle économique des médias, basé sur la publicité, compromet leur indépendance vis-à-vis des intérêts commerciaux, tandis que les revenus alternatifs (par exemple, les abonnements) sont insuffisamment développés ;
- la collusion enracinée entre les intérêts politiques, commerciaux et médiatiques dans le pays affecte fortement l'indépendance éditoriale et la capacité des journalistes à mener des enquêtes ;
- la procédure de nomination du directeur de la RTSH est caractérisée par les ingérences politiques et le manque de transparence ;
- le marché des médias est concentré entre les mains d'un petit nombre de propriétaires ou de familles, limitant le développement d'un paysage médiatique pluraliste ;
- l'affaiblissement des pratiques éditoriales et des normes éthiques dans les médias nuit à la confiance du public et à l'intégrité de l'information ;
- les médias fiables sont parfois victimes de politiques discrétionnaires et excessives de modération des plateformes en ligne.

La liste suivante de recommandations est portée à l'attention du public et du gouvernement albanais. Ensemble, elles constituent un programme complet visant à promouvoir un paysage médiatique indépendant, pluraliste et digne de confiance, tout en garantissant le droit à l'information des citoyens dans le pays. Elles ont pour objectif de surmonter certains défis structurels rencontrés par l'ensemble de l'écosystème médiatique, qui limitent actuellement sa capacité à prospérer.

Le processus d'adhésion à l'Union européenne (UE) offre une opportunité unique pour l'Albanie d'améliorer ses lois et normes en matière de liberté de la presse afin de soutenir efficacement un journalisme libre, indépendant et fiable dans le pays. RSF se félicite de la décision d'ouvrir un "Dialogue structuré sur la liberté des médias" entre les médias et les autorités publiques sur ces questions, sous la direction du doyen à l'Université de Tirana, Mark Marku. Les recommandations visent à alimenter ce processus.

Objectifs	Recommandations	Benchmarks internationaux
I. Garantir la sécurité des journalistes	1. Renforcer le cadre juridique contre les SLAPPs en, entre autres, <ul style="list-style-type: none"> - exigeant que la plainte pour diffamation soit déposée via un mécanisme d'autorégulation avant d'être examinée par un tribunal ; - introduisant la possibilité d'un rejet précoce de la plainte si elle repose sur des motifs manifestement abusifs ; - prévoyant une politique publique en matière de recours, de soutien aux victimes et de sanctions. 	Recommandations du Conseil de l'Europe pour contrer les SLAPP ¹
	2. Réviser l'application de la législation existante sur la protection de la confidentialité des sources afin de corriger les lacunes dans la jurisprudence récente et de garantir que les	Règlement européen sur la liberté des médias - article 4 ²

¹ Recommandation CM/Rec(2024)2 du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons)

² Règlement (UE) 2024/1083 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre commun pour les services de médias dans le marché intérieur et modifiant la directive 2010/13/UE (règlement européen sur la liberté des médias)

	victimes de tentatives illégitimes de révélation des sources et de surveillance abusive disposent d'un droit à un recours judiciaire effectif.	
	3. Adopter un Plan d'action national pour la sécurité des journalistes (NAPSJ) comprenant des mesures visant à garantir la poursuite des crimes commis contre les journalistes (capacités suffisantes, traitement prioritaire, formation des autorités chargées de l'application de la loi, etc.), conformément aux recommandations de la campagne du Conseil de l'Europe sur la sécurité des journalistes.	PersVeilig aux Pays-Bas
II. Protéger l'indépendance et le pluralisme des médias contre l'ingérence induite et la censure	<p>4. Prévoir une obligation légale pour les prestataires de services médiatiques d'adopter des mesures protégeant l'indépendance éditoriale des rédactions, en particulier afin de garantir que les décisions éditoriales puissent être prises sans ingérence des actionnaires des médias et que les conflits d'intérêts, réels ou potentiels, soient divulgués.</p> <p>5. Établir des garanties renforcées pour l'indépendance éditoriale et financière des médias de service public (RTSH), notamment par l'allocation d'un budget pluriannuel et stable ainsi que par une procédure indépendante pour la nomination du directeur général de la RTSH et des membres du comité directeur.</p> <p>6. Prévoir une obligation légale pour les prestataires de services médiatiques de rendre publiques des informations concernant leurs propriétaires directs ou indirects, y compris sur leur propriété directe ou indirecte d'autres entreprises, ainsi que sur leurs bénéficiaires effectifs.</p>	<p>Règlement européen sur la liberté des médias - article 6</p> <p>Règlement européen sur la liberté des médias - article 5 et Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la gouvernance des médias de service public (2012)³</p>
III. Rétablir la soutenabilité à long terme des	7. Développer des incitations économiques (allègements fiscaux, exonérations de cotisations sociales sur la création nette d'emplois, prêts sans intérêt pour couvrir les coûts de certification, remise de pénalités fiscales, etc.) pour les médias d'information qui	Appel de Villers-Cotterêts - Pour un espace numérique intègre et de confiance dans

³ Recommandation CM/Rec(2012)1 du Comité des Ministres aux États membres sur la gouvernance des médias de service public

<p>médias et de la confiance envers eux</p>	<p>s'engagent à adhérer au processus de certification de la Journalism Trust Initiative (JTI)⁴.</p> <p>8. Inciter le secteur bancaire à fournir des solutions techniques adaptées au développement des abonnements en ligne pour les médias.</p> <p>9. Encourager le secteur privé à soutenir le journalisme de confiance en augmentant les dépenses publicitaires dans les médias éthiques, identifiés comme tels sur la base de normes largement reconnues dans le secteur, telles que la Journalism Trust Initiative (JTI).</p> <p>10. Réviser la législation existante sur le droit d'auteur et les contrôles judiciaires afin de garantir une protection plus efficace du contenu des médias en ligne, sans porter atteinte au respect de la liberté d'expression.</p>	<p>l'espace francophone⁵</p> <p>Déclaration ministérielle du G20 - chapitre "Intégrité de l'information en ligne et confiance dans l'économie numérique"⁶</p> <p>Note d'orientation sur la lutte contre la propagation de la désinformation et de la mésinformation en ligne par le biais de la vérification des faits et de la conception de plateformes dans le respect des droits de l'homme (2023)</p>
--	--	--

⁴ La Journalism Trust Initiative (JTI) est un outil normatif visant à transformer la responsabilité et la transparence des médias d'information en un avantage concurrentiel et, ainsi, à encourager le respect des normes éthiques dans le journalisme. En récompensant activement la fiabilité dans l'espace numérique de l'information, la JTI cherche à lutter contre la désinformation en remplaçant le mauvais par le bon. La JTI repose sur un document de normalisation officiel élaboré selon les directives de l'ISO, à savoir l'Accord de travail du CEN CWA 17493:2019, publié en décembre 2019. <https://www.journalismtrustinitiative.org/>

⁵ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2024/10/04/appele-de-villers-cotterets-pour-un-espace-numerique-integre-et-de-confiance-dans-lespace-francophone>

⁶ Paragraphe 14 de la déclaration : '(...) Parallèlement, il est essentiel de promouvoir un écosystème numérique durable et robuste ainsi qu'un environnement informationnel diversifié et résilient, notamment en garantissant l'accès à une information indépendante, factuelle et fondée sur des preuves, afin de lutter contre la désinformation et la mésinformation (...)'